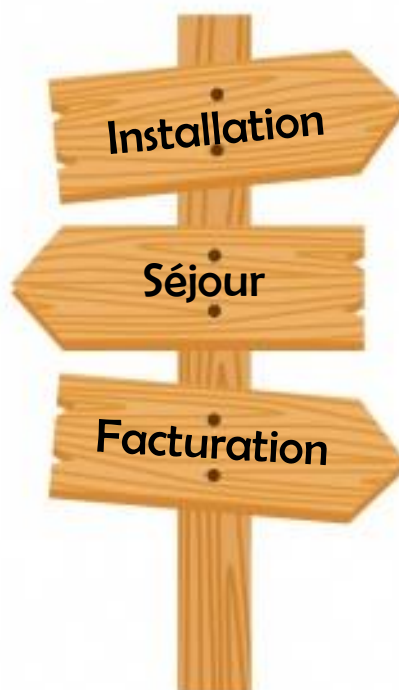




Le Garage de Printemps, Comment ça marche ?





J'installe ma caravane

Je me présente à la réception pour m'enregistrer

- Je remets une caution en échange des bracelets piscine et du badge d'entrée (code possible)
- Je transmets les noms, prénoms, dates de naissance des participants à ce séjour
- J'enregistre mon animal en présentant le carnet de vaccination.

Dans le cas d'une installation sans nuitée : le tarif nuitée s'applique

L'installation

- J'installe ma caravane à l'emplacement attribué
- Je raccorde mon installation à la borne électrique (1 branchement maximum par emplacement)



Je profite de mon séjour

Je peux accéder :

- au bar,
- à l'épicerie,
- au snack,
- à la piscine (port du bracelet obligatoire)

Je réserve mes viennoiseries ou baguettes, la veille, auprès de la réception.

Lors de mon départ

Je débranche mon raccordement électrique **DEPUIS** la borne.





Mes prochains séjours

J'anticipe mon séjour

Dans le cas d'une arrivée **HORS** horaires d'ouverture de la réception :

- Je préviens **OBLIGATOIREMENT** de mon arrivée tardive et j'indique les participants au séjour par :
 - téléphone
 - mail
- Je réserve si besoin des viennoiseries et baguettes
- Je me présente le lendemain à la réception, pour régler mon séjour.

Dans le cas d'une arrivée durant la période d'ouverture de la réception :

- Je me présente à la réception et indique : la durée ainsi que les participants au séjour
- Je règle mon séjour

Je profite de mon séjour

Je peux accéder :

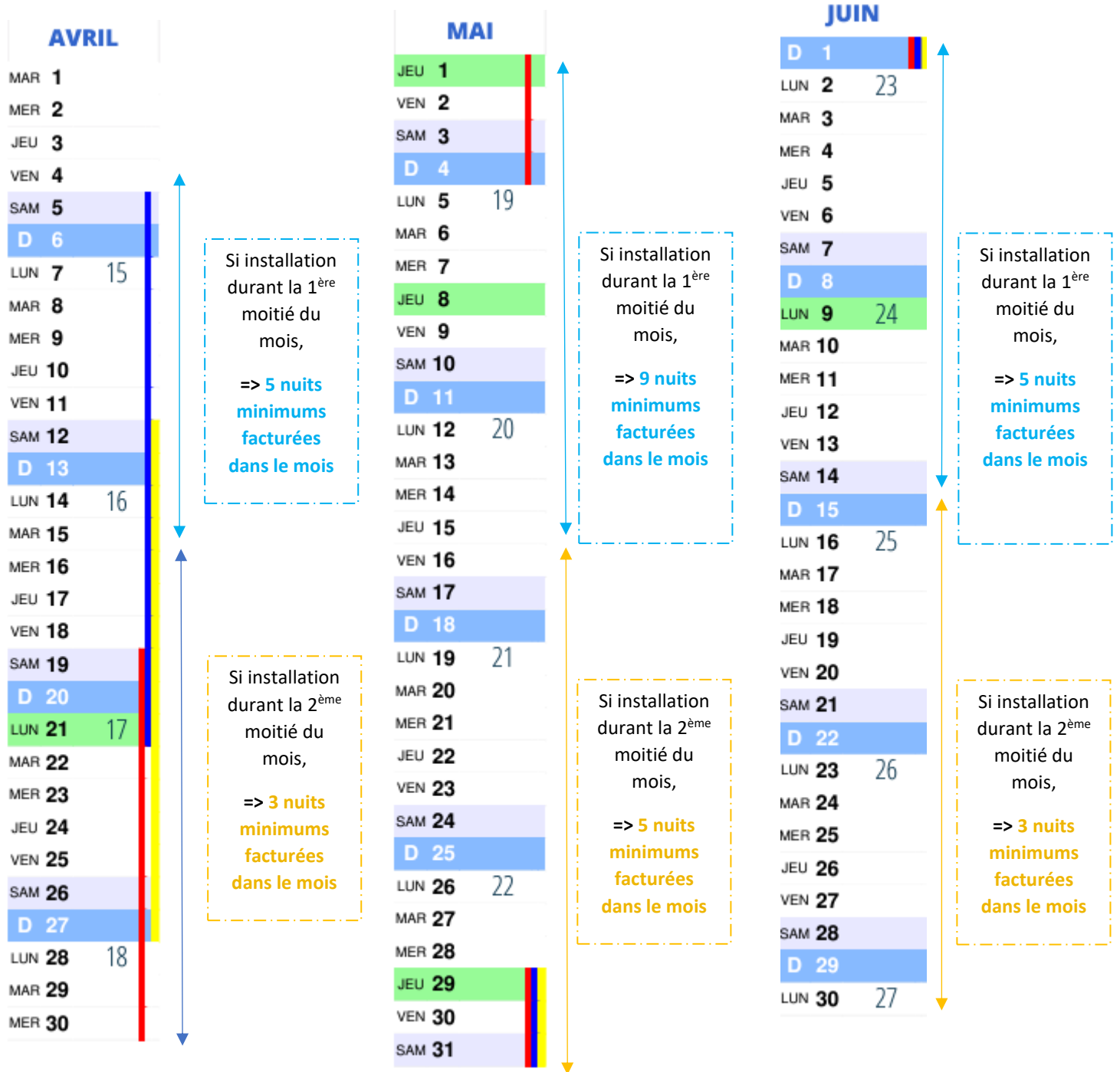
- au bar,
- à l'épicerie,
- au snack,
- à la piscine (port du bracelet obligatoire)

Je réserve mes viennoiseries ou baguettes, la veille, auprès de la réception.

Lors de mon départ

Je débranche mon raccordement électrique DEPUIS la borne.

Procédure facturation formule « garage mort »



Par exemple :

- Si vous vous installez le vendredi 4 avril, nous vous demanderons un minimum de 5 nuits pour le mois d'avril, 9 nuits minimum pour le mois de mai et 5 nuits minimums pour le mois de juin.
- Dans le cas, où vous vous installiez le 15 avril (soit : la 2^{ème} partie du mois d'avril), nous demanderons alors : 3 nuits minimum pour le mois d'avril, 9 nuits minimum pour le mois de mai et 5 nuits minimums pour le mois de juin.

Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter au : 02.51.55.38.98

